

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes des Loges-en-Josas pour l'accompagnement musical des deux représentations de la pièce de Théâtre « Mots d'Excuses » les 14 et 15 juin 2024 au profit des enfants du Centre pédiatrique des Côtes.

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 15
Représentés : 03
Absents excusés : 00
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – M Georges GÉRAULT – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir** à MME Nicole MARCHAIS
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir** à M Sébastien MÉRIAUX
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir** à MME Caroline DOUCERAIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie
le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la
mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20240606-CM_2024_039

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les événements programmés le vendredi 14 et le samedi 15 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel du Comité des Fêtes des Loges-en-Josas, dans l'organisation d'un évènement au centre pédiatrique des Côtes, implantée sur le territoire des Loges-en-Josas, dans le cadre de l'accompagnement musical des deux représentations de la pièce de Théâtre « Mots d'Excuses » au profit des enfants du Centre pédiatrique des Côtes ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 706 € au Comité des Fêtes des Loges-en-Josas, dont le siège social est situé 2, Grande Rue aux Loges-en-Josas (78350), pour son rôle essentiel dans l'organisation d'un évènement au centre pédiatrique des Côtes, implanté sur le territoire des Loges-en-Josas, dans le cadre de l'accompagnement musical des deux représentations de la pièce de Théâtre « Mots d'Excuses » au profit des enfants du Centre pédiatrique des Côtes ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

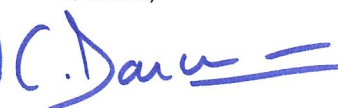
Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

